

Québec, le 11 novembre 2021

Monsieur Simon Jolin-Barrette
Député de Borduas
Leader parlementaire du gouvernement
1035, rue des Parlementaires, bureau 1.39
Québec (Québec) G1A 1A4

Monsieur le Leader parlementaire,

Le 21 septembre 2021, la députée de Taschereau, madame Catherine Dorion, inscrivait au feuillet de l'Assemblée nationale du Québec deux questions en lien avec le traitement des prestations spéciales pour des aides techniques aux programmes d'assistance sociale.

Je tiens d'abord à vous indiquer que le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) est sensible à la réalité des prestataires et des intervenants du système de santé, particulièrement dans le contexte de la pandémie de la COVID-19.

À ce titre, le MTESS a procédé récemment à des modifications au Règlement sur l'aide aux personnes et aux familles (RAPF) qui permettront aux ergothérapeutes et aux physiothérapeutes de recommander des prestations spéciales reliées aux « aides à la mobilité » dans la mesure où une attestation de diagnostic du médecin est présente au dossier. L'entrée en vigueur des modifications réglementaires est prévue pour le 1^{er} janvier 2022.

De plus, depuis le 25 janvier 2021, la Loi sur les infirmières et les infirmiers ainsi que son règlement d'application ont été modifiés par un projet de loi du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), afin d'apporter des changements à la pratique des infirmières praticiennes spécialisées (IPS) pour favoriser l'accès aux services de santé.

Cette loi permet aux IPS d'attester de la condition de santé des prestataires des programmes d'assistance sociale, ainsi que de prescrire des prestations spéciales de santé dans leur champ d'expertise respectif.

...2

Les changements énoncés ci-dessus permettront de faciliter le dépôt d'une demande par un prestataire des programmes d'assistance sociale puisqu'il aura accès à différents professionnels de la santé.

Concernant le versement automatique de la tarification maximale vers les centres locaux de services communautaires, à l'heure actuelle et en conformité du RAPF, chaque demande de prestation spéciale est analysée par les agents afin de couvrir le besoin du prestataire. Cependant, nous sommes conscients que la procédure peut amener certaines difficultés. À ce titre, le MTESS est en lien avec le MSSS dans le cadre de travaux visant à optimiser les prestations spéciales au RAPF.

En espérant que ces informations sauront répondre aux questionnements soulevés, veuillez agréer, Monsieur le Leader parlementaire, mes plus sincères salutations.

Le ministre,

A handwritten signature in blue ink that reads "Jean Boulet". The signature is written in a cursive, flowing style.

Jean Boulet